

MAIRIE DE BEAUFORT **SAVOIE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 18 décembre 2009, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2009

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, BLANC Marie-Claude, VERNAZ André, ,
PERRIER Paul, SEVESSAND Guy, BOCHET Thierry, MALOD Bertrand,
DOIX Thierry, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, TOMASINI Annie,
LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle, CROISET Yann, M. BLANC Jean-
Pierre, MURAT Louis, COMBAZ-DEVILLE Pascal, M. PHILIPPE Jean-
Pierre.

ABSENTS REPRESENTES : M. DOIX Dominique par Mme BLANC Marie Claude
M. ROBERT Jacques par Mme Monique GERARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal COMBAZ DEVILLE

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE DU SITE DE SAINT-GUERIN

Le cabinet ABEST, maître d'œuvre du projet de valorisation touristique du secteur de Saint Guérin présente au Conseil Municipal le travail réalisé à ce jour (stade Avant Projet Sommaire) : réalisation d'un parcours piéton accessible à tous, passerelle type himalayenne pour rejoindre les deux berges, passerelles piétonnes en rive droite pour le franchissement des ruisseaux, réfection du pont de la Portette (tonnage admissible de 19 Tonnes), création de parking (92 places dont quelques places pour personnes à mobilité réduite). Le coût de ce projet est estimé à 1 million d'euros HT.

Il conviendra de définir le planning prévisionnel de ces travaux en tenant compte des contraintes budgétaires et techniques (liées notamment aux travaux de réfection du pont des Gérats pendant l'été 2010).

Madame le Maire fait le point sur les sources de financement potentielles pour cette opération (EDF, Europe dans le cadre du Contrat Station Moyenne de Développement Durable...).

Malgré le fait qu'il soit difficile de mesurer à ce jour les retombées touristiques de cette opération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'Avant Projet Sommaire et confirme que ce projet est prioritaire dans le cadre du contrat station durable piloté par Arlysère.

M. Jean Pierre PHILIPPE rejoint l'assemblée (21H19)

AVENANT GESTION ACCROBRANCHE DE MARCOT

Madame le Maire rappelle l'existence du parcours accrobranche à Marcôt, pour lequel une convention d'occupation du domaine public a été établie en 2003 avec la SARL Tyrol Aventure et l'ONF. La SARL Tyrol Aventure a signé une promesse de vente avec la Société Sports Loisirs de Montagnes qui exploite déjà des parcs dans le Val d'Arly.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine forestier, à intervenir avec l'ONF et la société Sports Loisirs de Montagne.

DEMANDE DE CLASSEMENT EN COMMUNE TOURISTIQUE

Le classement « commune touristique » est prévu par une disposition du code du tourisme et a été modifié par une loi d'avril 2006. Le Conseil autorise Madame Le Maire à solliciter auprès du Préfet le classement en commune touristique.

DECISION CONCERNANT VENTES DE L'ECOLE DE LA PIERRE ET DU TERRAIN DE LA LISTIERE

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions remises suite aux avis diffusés pour la vente de l'ancienne école de La Pierre et du terrain de la Listière.

Suite à l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la vente de l'école de la Pierre (une seule offre très inférieure à l'estimation).

Concernant le terrain de la Listière, parmi les 4 offres remises, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'Immogroupe qui propose la construction sur la totalité de la surface de deux chalets mitoyens dédiés à la résidence secondaire (7 ou 8 logements) et deux autres dédiés à la résidence principale (5 ou 6 appartements) pour un montant de 350 000 € (estimation établie en 2006 à 260 000 €).

AUTORISATION DE PASSAGE RALLYE DU BEAUFORTAIN

Madame le Maire informe en préalable l'Assemblée d'une pétition déposée par les riverains du secteur des Outards et des Villes demandant le transfert des épreuves spéciales des Villes vers d'autres secteurs. Madame le Maire rappelle par ailleurs l'impact économique de cette manifestation.

Après un débat, le Conseil donne un avis favorable (2 abstentions) en faveur de l'organisation du 8^{ème} rallye régional du Beaufortain qui se déroulera le week-end des 1^{er} et 2 mai 2010.

Madame le Maire rencontrera avec le Président du Club Auto Sport du Beaufortain les riverains de ces secteurs en préalable à l'organisation de ce rallye.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DU PERSONNEL

Le DIF constitue un moyen donné à la fois aux agents et aux employeurs pour construire et accompagner les projets de formation à vocation professionnelle.

Son contenu a été précisé pour la fonction publique territoriale par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et par le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Le DIF est mis en œuvre à l'initiative de l'agent (agents titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent) avec l'accord de l'autorité territoriale, pour suivre des actions de formation inscrites au plan de formation.

Le Conseil municipal valide pour les agents de la Commune de Beaufort la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation.

RENOUVELLEMENT CONTRAT POSTE MEDIATHEQUE

Le Conseil municipal valide le renouvellement pour un an du poste de contractuel à la médiathèque de Beaufort (établi sur un mi temps).

TARIFS DES DROITS DE PLACE ET DE LA SALLE COMMUNALE DU MOULIN

Afin de faciliter la mise en place d'une activité YOGA à Arêches à destination notamment de la clientèle touristique, le Conseil Municipal donne son accord en faveur de la gratuité de la salle du Moulin pour une durée d'un mois (3 abstentions). A l'expiration de ce délai, cette activité devra être reprise par une association et les règles en matière de tarification des salles communales seront appliquées.

TARIFS DE L'EAU

Suite au débat portant sur le déficit d'exploitation du budget de l'eau, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs 2010 (augmentation moyenne par rapport à 2009 de 5%).

Une réflexion portant sur la facturation des consommations des bâtiments communaux, la différenciation des tarifs en fonction des activités et la question des gros consommateurs sera engagée en 2010 à l'initiative d'un groupe de travail constitué de Jean Pierre BLANC, Louis MURAT, André VERNAZ, Jean Pierre PHILIPPE et Pascal COMBAZ DEVILLE.

DECISION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA PVR A L'ISERABLE ET A LA LISTIERE

Madame le Maire rappelle la nécessité de prendre une décision concernant la mise en œuvre d'une P.V.R. (Participation pour Voies et Réseaux) dans le secteur de la Listière, compte tenu des projets d'urbanisation privés portés à la connaissance du Conseil. Compte tenu de l'existence d'un emplacement réservé dans ce secteur, deux solutions sont envisageables : établissement avec le propriétaire d'une servitude de passage dans la perspective d'aménagements de voiries ultérieurs ou mise en œuvre de la P.V.R (coût pour la collectivité estimé à 150 000 € TTC).

La décision concernant ce dossier sera prise lors d'une prochaine séance après analyse par la commission d'urbanisme.

DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL DES CERNIX ET DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur un bien situé au village des Cernix.

Le Conseil prend connaissance de la demande de déclassement d'un chemin rural présentée par M. Vincent GUERY, au lieu dit Les Cernix. La procédure d'enquête publique sera engagée sous réserve que les réseaux d'eau potable ne soient pas situés dans l'emprise de ce chemin.

LOCATION BIENS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal valide :

- la mise à disposition de la SEMAB par bail précaire pour la saison d'hiver 2009/2010 (4 mois d'hiver) (2 abstentions) de l'appartement situé au dessus de la Mairie d'Arêches,

- la location par bail précaire et révocable pour une durée de 4 mois et un loyer mensuel de 200 € du local témoin à M. GUIARD Thomas (photographe)

- l'avenant (compte tenu de l'évolution des statuts de la Maison du Beaufortain) à intervenir avec la Communauté de Communes du Beaufortain relatif à la mise à disposition gracieuse des locaux situés au premier étage du bâtiment de l'office du tourisme à Beaufort.

FORET COMMUNALE

Le Conseil prend connaissance du programme de travaux en forêt communale et valide les coupes de bois (état d'assiette) de l'année 2010.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU CONSEIL ECONOMIQUE SAINT ROCH EN BEAUFORTAIN

Compte tenu des travaux réalisés en 2008 dans la sacristie d'Arêches par l'association Saint Roch en Beaufortain (dépenses de matériels), une aide de 138 € est attribuée à l'association.

QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée est informée :

- de l'évolution des aides du Conseil Général de la Savoie dans le domaine de la filière bois (Fonds Forestier Départemental) : difficultés pour les communes d'élaborer des contrats d'approvisionnement, développement de la filière bois énergie (augmentation du nombre de chaudières bois en Rhône Alpes, question de l'approvisionnement).
- de l'évolution du projet du bas des Combettes pour lequel l'autorisation de défrichement n'est pas attribuée à ce jour.
- De la mise en réseau à compter du 1er janvier 2010 de la totalité des bibliothèques du canton.
- Des risques de fermeture de classe à Arêches pour la rentrée 2010 : intérêt d'anticiper les dates d'inscription pour disposer des effectifs prévisionnels
- De la situation des dossiers de création de deux antennes relais sur la commune par SFR (le Crêt Gerel et Les Prés). Les autorisations d'urbanisme ne sont pas attribuées à ce jour. Des collectifs de riverains se sont organisés. Ils sollicitent la commune pour demander des mesures auprès des opérateurs.
- Des conclusions de la réunion au sujet des ORIL (Opérations de restructuration de l'Immobilier de Loisirs) avec le Cal-Pact de la Savoie.
- Des suites du déplacement en ALTAI: il est prévu dans le cadre d'un projet de coopération qu'un groupe d'adolescent d'ALTAI vienne sur la Commune de Beaufort en mars 2010. Le conseil autorise Madame le Maire à poursuivre ce partenariat en prenant en charge l'hébergement de ce groupe pendant une durée de 10 jours.
- De la situation du domaine skiable (conditions d'enneigement et d'ouverture des différents secteurs).

Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
22 JANVIER 2010 A 20 H 00**